



Que faire lorsque mon enfant est absent ?

**Toute absence doit être justifiée par un écrit.
Il ne s'agit pas seulement de citer l'absence, il faut en mentionner les raisons.**

Motifs légaux d'absence

1. L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier.
2. La convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation.
3. Le décès d'un parent ou allié de l'élève au 1er degré : max. 4 jours.
4. Le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève : max. 2 jours.
5. Le décès d'un parent ou allié de l'élève du 2ème au 4ème degré, n'habitant pas sous le même toit que l'élève : max. 1 jour.

Toute absence doit relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transport.

Les absences suivantes ne seront pas couvertes :

1. Départ anticipé en vacances
2. Accompagner un parent en déplacement professionnel ou privé pendant l'année scolaire

Documents acceptés à remettre au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence.

1. Document délivré par l'autorité requérante ou l'autorité médicale.
2. Justificatif sur papier fourni par l'école (fardes de communication) pour les 2 premiers jours de maladie.